

## Carolles

# Le Grape réunit les associations à Carolles ce samedi matin

Trois questions à...

**Patrick Dacheux et Marie-Reine Castel**, membres du Grape.

### Qu'est-ce que le Grape ?

Cette abréviation signifie Groupement régional des associations de protection de l'environnement. Il s'agit d'une association agréée de protection de l'environnement, de jeunesse et d'éducation populaire. Son siège social est situé à Hérouville-Saint-Clair parce que ses activités s'étendent sur les trois départements de Basse-Normandie, à savoir la Manche, l'Orne et le Calvados. Le Grape a été créé en 1982. Il se veut totalement apolitique et indépendant. Dans les procédures et les projets d'aménagement du territoire, il veille à la prise en compte de l'environnement dans l'intérêt général.

### Comment agissez-vous ?

Tout d'abord à travers nos participations dans des instances de concertation et d'échange. Le Grape siège dans plus de 90 commissions administratives. Nous donnons notre avis sur les projets à forts enjeux environnementaux. Ensuite, nous sommes un lieu de formation et d'éducation à l'environnement en organisant régulièrement des stages thématiques ou techniques. De plus, nous gérons un espace info énergie et un espace info déchets et nous avons depuis



Pierre Dacheux et Marie-Reine Castel font partie des citoyens qui militent au sein du Grape. Ils seront à 9h30, ce matin, à la salle de l'amitié.

2002 des véhicules pédagogiques d'information que l'on retrouve lors de manifestations liées à l'environnement et au développement durable. Enfin, nous possédons un pôle juridique au service des membres de notre association.

### Quel est le but du rassemblement de ce samedi à Carolles ?

Aujourd'hui, nous fédérons pas moins de 70 associations (locales, départementales ou régionales), soit environ 7 000 adhérents individuels. Ces associations ont un champ d'activités et de compétences qui

englobe la quasi-totalité des problèmes d'environnement, tels que la protection de la nature et du littoral, l'urbanisme, les installations classées, etc. Cette multiplicité est une richesse. Chaque association permet d'apporter des éclairages et des solutions dans sa spécialité. Cette réunion décentralisée est organisée pour donner la parole aux associations du département, adhérentes ou non, sur des sujets qui les préoccupent. Elles ont d'ailleurs reçu à cet effet une invitation. Ainsi, nous évoquerons les sujets et les affaires en cours. Et nous donnerons des informations sur les actualités du Grape.

## Carolles

# Le Grape informe les associations et leur donne la parole

Samedi 23 novembre, le Groupement régional des associations de protection de l'environnement (Grape), a rencontré des associations lors d'une réunion décentralisée, à la salle de l'amitié de Carolles.

Dans un premier temps, son président, René Maffei, a présenté la vie de l'association ainsi que les actions qui ont été menées. Le trésorier a donné quelques chiffres à propos du budget annuel, dont le montant avoisine les 250 000 €. Il est surtout approvisionné par des subventions du conseil régional, de l'Europe, de l'agence de l'eau, de prévention des déchets... En cette période tendue au niveau économique, le montant des subventions a été revu à la baisse.

La représentante du pôle juridique a informé les participants de la réforme visant les recours en contentieux, de plus en plus nombreux. Elle a abordé le projet de loi sur l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur). Ce qui a fait réagir la représentante de la Société pour la protection



Samedi, les représentants et intervenants du Grape ont informé les associations présentes.

des paysages et de l'esthétique de la France, qui a fait état des problèmes rencontrés par les propriétaires dans des sites classés, confrontés aux architectes des bâtiments de France. « **Devant les contraintes imposées, certains bâtiments sont à l'abandon dans des centres-villes** », a-t-elle déploré. Puis les participants ont écouté Gérard Dieudonné, maire de la Lucerne-d'Outremer et conseiller général du canton de La Haye-Pesnel, qui a présenté les différentes structures en charge de l'eau.

L'assemblée a enchaîné sur des questions d'actualité, comme la situation des porcheries et des procédés utilisés pour leur implantation. Une interrogation a été soulevée au niveau de la stratégie à adopter. Au lieu ou en plus du tribunal administratif, ne faudrait-il pas plutôt situer l'action judiciaire sur un autre plan de façon à faire payer les pollueurs ? Affaire à suivre.

Ouest-France  
Mercredi 27 novembre 2013